

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 02 MARS 2023

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
15

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,  
Adjoints - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Corinne HAJOSI - Mme  
Priscille BAKAJ - Mme Sabrina REISS - Mme Aurélie LHOMMÉ - M.  
Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - Mme  
Brigitte ESTERMANN

Conseillers  
présents  
13 + 2 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Aurélien MEROT  
M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 5. Finances

#### 5.2. Programme 5000 équipements sportifs : Demande de subvention dans le cadre de la création du terrain multisport et d'un pumptrack

Madame Caroline MULLER indique que dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, l'Etat a exprimé sa volonté de faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024. A cet effet, un programme de soutien à la construction de 5 000 équipements sportifs de proximité via l'Agence Nationale du Sport a été lancé.

Aussi, la Commune de Bruebach envisage en 2023 la création d'un terrain multisport, d'un pumptrack et d'une aire de jeux - rue de Landser. Elle précise que dans le cadre du programme 5000 équipements sportifs, seul le terrain multisport et le pumptrack est éligible à la subvention.

Le lieu a vocation à assurer une mixité d'usage entre la pratique libre et la pratique encadrée sur des temps scolaires, périscolaires, associatifs, familiaux ou individuels.

Ce projet estimé à 157 110,10 € H.T. est éligible à l'appel à projet 5 000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

Le Conseil Municipal ayant approuvé l'avant-projet définitif pour la réalisation du projet, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50 % au titre de l'appel à projet 5 000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

### Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'appel à projet 5 000 équipements sportifs de proximité Paris 2024 ;

VU le projet d'un terrain multisport et d'un pumptrack rue de Landser ;

Considérant que la Municipalité a fait de l'accès aux activités sportives une priorité ;

Considérant le coût prévisionnel du projet s'élève à 157 110,10 € H.T. ;

Considérant que ce type de projet peut être subventionné dans le cadre de l'appel à projet 5 000 équipements sportifs de proximité Paris 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline MULLER, Adjointe,

Après avoir délibéré, par un vote à main levée à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **décide d'approuver** le projet de création d'un terrain multisport et d'un pumptrack rue de Landser,
- **décide d'autoriser** Monsieur le Maire, ou Madame Caroline MULLER, Adjointe, à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la création d'un terrain multisport et d'une aire de jeux rue de Landser à hauteur de 50 % du coût prévisionnel du projet selon le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.	
Terrain multisport	130 973,60
Pumptrack	26 136,50
<b>Coût total du projet</b>	<b>157 110,10 €</b>

Recettes H.T.	
Etat – Appel à projet 5 000 équipements sportifs de proximité	78 555,05
Commune de Bruebach	78 555,05
<b>Coût total du projet</b>	<b>157 110,10 €</b>

- **décide d'autoriser** Monsieur le Maire, ou Madame Caroline MULLER, Adjointe, à signer tous les documents se référant à ce dossier,
- **décide de charger** Monsieur le Maire, ou Madame Caroline MULLER, Adjointe, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

BRUEBACH le 07 mars 2023

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

